



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 70 + liste télécopieur

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

**Du 16 septembre au 31 octobre : consultation du dossier et possibilité
de requérir une audience publique**

Québec, le 16 septembre 2003— Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 16 septembre, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.* Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 16 septembre et se terminera le 31 octobre 2003.

C'est durant cette période de 45 jours que toute personne, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'informations et de consultations publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **Bibliothèque municipale de Sainte-Sophie**, 2212, rue de l'Hôtel de ville;
- **Ville de Sainte-Anne-des-Plaines**, 139, boul. Sainte-Anne;
- **Service de la bibliothèque de la ville de Mirabel, Bibliothèque centrale - secteur Saint-Janvier**, 17710, rue du Val-D'Espoir;
- **Bibliothèque Marie-Antoinette Foucher, secteur Saint-Jérôme**, 185, rue du Palais.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **31 octobre 2003**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Intersan inc. prévoit agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire qu'elle exploite à Sainte-Sophie. L'agrandissement, aménagé à l'ouest du site actuel, occuperait 53 hectares et offrirait une capacité d'enfouissement de l'ordre de neuf millions de tonnes. Avec une exploitation annuelle d'un million de tonnes, la durée de vie du site est estimée à neuf ans.

L'agrandissement serait effectué selon quatre phases d'aménagement et l'exploitation débiterait du côté nord (1^{ère} Rue). Le projet comprend des aménagements permanents tels que des fossés et des chemins périphériques, un mur de sol-bentonite, des systèmes d'imperméabilisation, des systèmes de collecte, de distribution (recirculation) et de gestion du lixiviat, un recouvrement final ainsi qu'un réseau de captage et de gestion des biogaz qui seraient valorisés en énergie ou sinon incinérés. Ces aménagements seraient construits de façon progressive, au fur et à mesure de l'exploitation des différentes phases. Le chemin d'accès au site demeurerait le même que celui du site actuel, soit la 1^{ère} Rue.

En plus de l'agrandissement du site d'enfouissement actuel, le promoteur propose de mettre en place des infrastructures complémentaires de recyclage et de récupération tels qu'un centre de tri et de récupération, une déchetterie commerciale, une déchetterie domestique, une plate-forme de compostage, sur les terrains déjà utilisés. Ces infrastructures complémentaires de valorisation ne seraient pas soumises à une décision par décret comme les infrastructures d'élimination.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, le projet impliquerait la perte de 65 hectares de terres agricoles. Comme mesure d'atténuation, le promoteur projette la mise en place de moyens de soutien au dynamisme et au développement de l'agriculture locale. Par ailleurs, selon le promoteur, la construction et l'exploitation du futur site entraîneraient des dérangements occasionnels dus aux odeurs et au bruit pour les voisins du site ainsi que pour les utilisateurs des infrastructures récréotouristiques, plus particulièrement lors de travaux ponctuels ou à des périodes spécifiques de la journée. Pour atténuer les impacts sonores associés à la construction et à l'exploitation du site, le promoteur propose, entre autres, de mettre en place un système de compensation permettant aux propriétaires de prendre les dispositions pour l'insonorisation des résidences touchées et de mettre en place une butte-écran le long de la 1^{ère} Rue dès le début des travaux. Quant aux mesures d'atténuation relatives aux répercussions liées aux odeurs, le promoteur compte, par exemple, installer un dispositif de mesure et de suivi du biogaz et assurer un suivi des perceptions des odeurs au voisinage afin de valider l'efficacité des mesures.

Toujours selon l'étude d'impact, la qualité des eaux de surface et souterraines ne devrait pas subir des modifications en raison des systèmes de collecte et de captage mis en place pour empêcher les rejets d'eau et la contamination des eaux de surface et souterraines. Quant à la qualité de l'air, elle pourrait être affectée par les émissions de biogaz lors de l'exploitation du site. Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose, entre autres, la valorisation ou l'incinération des biogaz. Par ailleurs, le projet entraînerait des modifications au paysage, perceptibles pour les voisins ou pour certains observateurs de passage. Afin d'atténuer cet impact, le promoteur projette de maintenir les écrans boisés existants et d'en ajouter de nouveaux aux endroits où des percées visuelles seraient possibles. Quant à la présence de goélands sur le site, le promoteur compte maintenir un programme d'effarouchement.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca.